



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

AVIS PUBLIC – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Hébertville;

Que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 3 juin 2024 au 351 rue Turgeon à Hébertville, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure #2024-002 :

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

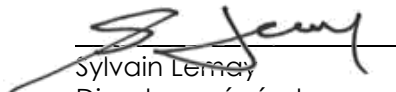
251 rue Turgeon, Hébertville
Parc Curé-Hébert, lot 5 754 517,

NATURE ET EFFETS

La dérogation mineure vise à implanter un bâtiment accessoire en cour avant, et ce à plus ou moins 9 mètres du bâtiment principal et à plus ou moins 10 mètres des limites du terrain.

Tout intéressé pourra se faire entendre par l'inspecteur en bâtiment relativement à la demande ci-haut le **3 juin 2024 entre 13h et 16h**.

Donné à Hébertville, ce 7^e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-quatre.


Sylvain Lemay
Directeur général
et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de Ville, à l'Église, au Bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal, et ce en date du 7 mai 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-quatre.


Sylvain Lemay
Directeur général
et greffier-trésorier